

**Direction Générale Adjointe des Services à la Population  
Service Réseau Municipal de Soutien à la Parentalité  
JPB/FSM/GC**

**N°76/2023**

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Demande de subvention auprès d'ELAN CAF pour cinq actions présentées dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

**Considérant** les aides financières susceptibles d'être accordées par ELAN CAF dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents,

**Considérant** que les actions du projet du Réseau Municipal de Soutien à la Parentalité dépendent aux conditions d'éligibilité.

**DECIDE**

- **De solliciter** une subvention d'un montant de 9 000 € auprès d'ELAN CAF du Val d'Oise en déposant un dossier finalisé pour ce projet.
- **De signer** tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville

66, rue de Paris

B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex

tél 01 34 45 11 11

fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 2 mars 2023

**Pour le Maire et par délégation  
La Maire Adjointe déléguée à l'Education  
et à la Réussite Scolaire**



**Malika CAUMONT**



Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le :

**06 MARS 2023**

Mis en ligne le :

**07 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services



Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès d'ELAN CAF pour cinq actions

Objet de l'acte : présentées dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Date de décision: 02/03/2023

Date de réception de l'accusé 06/03/2023  
de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION76

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230302-2023DECISION76-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : Décision 76.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230302-2023DECISION76-AI-1-1\_1.pdf )